

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

ART DE NOËL

du 10 au 24 décembre 2018

Pour le bon déroulement des manifestations organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année, et dans un but de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur certaines artères du centre-ville :

Le stationnement, sous peine d'enlèvement des véhicules, et la circulation seront interdits du 09/12/2018, 6h, au 17/12/2018, 12h, sur **la place Jean-Jaurès**.

Le stationnement, sous peine d'enlèvement des véhicules, et la circulation seront interdits du 17/12/2018, 6h, au 24/12/2018, 16h, sur **la place Jourdan**.

Le stationnement, sous peine d'enlèvement des véhicules et la circulation seront interdits du 20/12/2018, 6h au 24/12/2018, 12h **en centre-ville** sur :

- > la rue Gabriel Péri entre l'avenue Charles-de-Gaulle et la rue Gaston Pérassi,

- > la voie longeant le buffet d'eau reliant la rue Gabriel Péri à la rue Marius Sauvaire,
- > la rue Marius Sauvaire, entre la rue Gaston Pérassi et la rue de l'Église,
- > la rue Gaston Pérassi, entre la rue Gabriel Péri et la rue Marius Sauvaire,
- > la place Henri Barbusse.

Le stationnement, sous peine d'enlèvement des véhicules, sera interdit et la circulation sera interrompue le 21/12/2018, durant le temps nécessaire au passage d'un défilé compris entre 17h et 20h, sur **l'avenue Charles-de-Gaulle**, entre la rue Jourdan et la rue Curie.

La circulation sera déviée en fonction des différentes animations par les voies adjacentes.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

